



Revendications du personnel portées et défendues par les Délégués du Personnel

Du 21 Août 2014



www.cgt-verallia-chalon.fr

Date de redémarrage du four1 : le 07 octobre 2014 verre à la machine 13.

*EMPLOIS:

- D'après l'organigramme que vous nous avez fourni, il manquerait 2 CDI, 11 postes à pourvoir et 9 salariés en détachement ou maladie supérieurs à dix jours en équipes. Nous vous demandons la listes des remplacements postés (intérimaires compris) conformément à l'accord de 2002 et de combler ce manque d'effectif CDI.

Réponse : les postes vont être comblés au fur et à mesure des possibilités qui leur sont validés.

*SALAIRES:

- Nous demandons une augmentation de salaire de 100 € mensuel pour faire face à l'inflation des prix notamment de l'alimentation et de l'énergie.

Réponse : voir en NAO.

*CONDITIONS DE TRAVAIL:

- Nous vous demandons de faire un sas à l'entrée de l'atelier feeder pour protéger les salariés du bruit qui sont constamment exposés.

Vous avez répondu le mois dernier qu'une étude était nécessaire, que révèle cette étude ?

Réponse : Pas lancer. Etude à envisager après la fin des travaux cabine machine 11.

- Nous demandons que l'application du VIM soit soumise à la consultation par le CHSCT avant de la mettre en place sur tous les fours. C'est une modification des conditions de travail.

Réponse : D'accord.

CGT : contrairement à la législation en vigueur vous avez informé le CE et mis en places au four 3 avant le CHSCT.

- Le mois dernier nous dénonçons la mauvaise qualité d'axe de charnière qui génère plus de travail et de pénibilité pour les salariés Chalonnais.

Vous avez confirmé la provenance de ces charnières indiennes et précisé que la législation par rapport à l'interdiction du travail des enfants était respectée dans chaque pays.

Nous tenons à vous rappeler que la CGT de Saint Gobain au Brésil lutte pour éradiquer le travail des enfants.

Nous vous demandons de prendre un fournisseur de proximité et de qualité pour ces charnières.

Réponse : *Contrôlerons le matériel à la réception.*

- Nous vous demandons d'augmenter l'effectif à la fusion avec le polyvalent fusion pendant toute la durée des travaux du F1.

Réponse : *Vont voir.*

***DROIT COLLECTIF:**

- Vous avez fait des sanctions pécuniaires à l'égard de salariés qui ont utilisé un usage en vigueur (usage consultation médicale don du sang), nous vous demandons de rétablir le salaire des salariés concernés.

Réponse : *non*

***SECURITE:**

- Nous vous demandons de respecter la procédure d'évacuation des blessés. En aucun cas ils doivent se rendre aux urgences par leur propre moyen, cela est inadmissible ! Cela s'est encore renouvelé récemment et le RH était pourtant présent et décideur, il y aurait deux discours sur la sécurité ? la confusion de la fonction RH/RH médecin du travail va-t-elle s'étendre aussi au médecin régulateur ?

Le mois dernier : vous avez répondu que c'était d'abord un premier soin qui s'est transformé en accident. Votre réponse n'est pas conforme ni exact, nous vous demandons de rappeler à tous les salariés la législation en matière d'accident du travail en particulier :

- **la possibilité de consulter un praticien de son choix (et pas uniquement le RH ou le médecin du travail) pour la victime d'un accident du travail.**

- **La journée de travail au cours de laquelle l'accident s'est produit est intégralement en charge par l'employeur même si cet accident ne provoque pas d'arrêt de travail.**

- **le Code de la Sécurité sociale précise : le salarié doit également consulter le plus rapidement possible sauf cas de force majeure un médecin de son choix qui constatera d'éventuelles lésions. ...etc**

Réponse : *non*

***RETRIAGE:**

- Quel est le volume de retriage que vous prévoyez pour les 12 prochains mois en palette et en tonne ?

Réponse : estimation 44 millions /col.

- Quel est l'horaire et le régime de travail que les salariés Cristal feront sur les 12 prochains mois ?

Réponse : 2x8 à partir du 1^{er} Septembre.

***QUESTIONS DIVERSES:**

- Nous demandons la remise en état du local syndical CGT.

Cela fait maintenant plus de deux ans que notre local a subi des dégâts des eaux, à l'époque la direction s'était engagée à tout remettre en état. Deux ans après le constat est toujours différent des engagements pris.

De plus le besoin d'agrandissement du local est encore plus fort, car l'activité de site (Nettoyage, retriage, logistique) tout comme l'activité d'union générale des ingénieurs, des cadres et techniciens UGICT CGT se développent.

Les résultats des élections professionnelles de mars 2014 viennent confirmer et amplifier ce besoin.

En complément du matériel endommagé, notre local a besoin de plus de prises de courant, de changer le revêtement du sol, de climatisation, d'insonoriser les fenêtres avec des parois double vitrage, de mobilier de bureau avec serrure.

Ci-joint la liste de matériel et service dont les élus ont besoins :

- codes du travail 2015 ; Cohen droits des C.E. 11^{ème} édition ; matériel de bureau pour 23 élus et mandatés (stylos, gommes, règles, bloc note, cahiers, chemises ...etc) 1 tapis de souris ; 2 poste de travail ordinateurs (unités centrales, écrans, souris, enceintes) ; 1 sono avec chariot de transport et micron sans fil ; 1 cafetière ; 1 réfrigérateur ; 2 tables de réunion ; 2 chaises de bureaux sur roulettes ; appareil téléphonique pour audioconférence (pour 10 militants) ; 1 banderole (3m x 1m) à l'effigie CGT SGE VERALLIA ; intervention d'une entreprise spécialisé en informatique.

Réponse : à voir après la fin des travaux du four1.